



Ressources humaines et
Développement social Canada

Human Resources and
Social Development Canada

Canada

Les gens • Les partenaires • Le savoir

Programme canadien pour l'épargne-études



Programme canadien pour l'épargne-études

Rapport statistique annuel

Décembre 2008



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE AUX INTERVENANTS	3
PROGRAMME CANADIEN POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (PCEE)	4
MÉTHODOLOGIE DU RAPPORT	4
FAITS MARQUANTS	5
1. RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)	
1.1 Tendances et analyses des actifs des REEE par année et par trimestre	6
1.2 Analyse des actifs des REEE par genre de fournisseurs	7
2. SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCEE)	
2.1 Paiements de la SCEE	9
2.2 Bénéficiaires de la SCEE	10
2.3 Taux de participation à la SCEE	12
2.4 Âge moyen des nouveaux bénéficiaires de la SCEE	13
2.5 Cotisations aux REEE	13
3. BON D'ÉTUDES CANADIEN (BEC)	
3.1 Paiements cumulatifs en BEC et nombre cumulatif de bénéficiaires	15
3.2 Taux de participation au BEC par province et par année	16
3.3 Cotisations effectuées aux REEE pour les bénéficiaires du BEC	17
4. SOUTIEN À L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES (EPS)	
4.1 Retraits des actifs des REEE en termes de paiements d'aide aux études (PAE) et retraits pour les EPS	17
4.2 PAE et retraits pour les EPS par année	17
4.3 Taux de retraits des REEE afin de poursuivre des EPS par année et par âge	18
4.4 Taux de participation aux EPS	19
5. STATISTIQUES DE BASE SUR LA POPULATION	
5.0 Nombre projeté d'enfants par groupe d'âge et par province ou territoire en 2008	20
6. GLOSSAIRE DES TERMES	21

MESSAGE AUX INTERVENANTS

Madame, Monsieur.

Le Rapport statistique du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) a évolué considérablement au cours des dix dernières années. Au début du programme, le document constituait un rapport statistique de deux pages portant sur les principaux indicateurs du programme. De nos jours, cette publication a évolué afin d'englober une analyse des tendances relatives à l'actif des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), au niveau de l'inscription à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et au Bon d'études canadien (BEC), comprenant entre autres, le nombre de bénéficiaires qui poursuivent des études postsecondaires, grâce à ces mesures incitatives pour épargner dès le jeune âge des enfants.

Au cours des prochains mois, le PCEE fera des efforts pour simplifier les rapports statistiques à venir afin d'en faire une publication annuelle qui sera axée plus particulièrement sur les besoins des intervenants en matière de connaissances principales. Nous recherchons donc vos commentaires sur le genre d'information et le format qui conviendraient le mieux à votre organisation. Ces commentaires seront compilés et ajoutés à notre édition de 2009.

Nous vous remercions d'avance de votre aide dans cette entreprise et nous attendons avec impatience de vos nouvelles par courriel à cesp-pcee@hrsdc-rhdsc.gc.ca avant le 30 juin 2009, si possible. Pour faciliter ce processus, nous vous recommandons d'inscrire le titre « Rapport statistique annuel » dans l'objet du courriel afin de vous assurer que vos commentaires précieux sont transmis et compilés en temps opportun et de façon efficace.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Les membres de l'équipe du PCEE

PROGRAMME CANADIEN POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (PCEE)

Le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) souligne le fait que le gouvernement du Canada reconnaît les études postsecondaires (EPS) comme une priorité nationale et que l'apprentissage, par le biais des études à temps plein et à temps partiel dans divers établissements (p. ex., les universités, les collèges communautaires, les instituts professionnels et techniques et les cégeps), constitue un élément vital pour offrir à tous les enfants canadiens la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour relever les défis liés à une main-d'œuvre en évolution et à une économie changeante.

La mission du Programme est d'inciter les familles canadiennes à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants, grâce aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Le PCEE administre la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), le Bon d'études canadien (BEC) et un programme similaire visant à favoriser l'épargne-études au nom de la province de l'Alberta.

La SCEE a été établie en 1998 et tous les enfants canadiens peuvent la recevoir jusqu'à l'âge de 17 ans. Cependant on lui apporté quelques changements afin d'augmenter les taux de subventions disponibles pour les familles à revenu moyen.

Pour les premiers 500 \$ économisés tous les ans, la SCEE fournit :

- jusqu'à 200 \$, si le revenu familial net est inférieur à 37 885 \$;
- jusqu'à 150 \$, si le revenu familial net se situe entre 37 885 \$ et 75 769 \$;
- jusqu'à 100 \$, si le revenu familial net est supérieur à 75 769 \$.

(Remarque : Les montants relatifs au revenu familial net susmentionnés se rapportent à l'an 2008 et sont mis à jour tous les ans.)

Si un montant annuel supérieur à 500 \$ est épargné, la SCEE peut ajouter jusqu'à 400 \$ sur les prochains 2000 \$.

Le montant maximum annuel de la SCEE peut se situer entre 500 \$ et 600 \$ par enfant, et la limite cumulative est de 7 200 \$.

Le Bon d'études canadien (BEC) a été créé pour aider les familles à faible revenu ayant droit à commencer à épargner au moyen d'un REEE pour les études postsecondaires futures de leurs enfants. Pour y avoir droit, le souscripteur doit recevoir le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE). Il est offert aux enfants qui sont nés le 1^{er} janvier 2004 ou après. Les familles admissibles doivent ouvrir un REEE mais n'ont pas à y cotiser pour recevoir un BEC. Le montant du BEC est équivalent à la somme des montants suivants, et la limite cumulative par enfant est de 2 000 \$.

- 500 \$ pour l'année de la naissance d'un enfant, pourvu que la famille reçoive le Supplément de la prestation nationale pour enfants et que le bénéficiaire soit âgé de moins de 15 ans (veuillez noter que tous les bénéficiaires qui ont droit au BEC en ce moment sont âgés de moins de 5 ans);
- 100 \$ pour chaque année subséquente, jusqu'à ce que le bénéficiaire atteigne l'âge de 15 ans;
- l'admissibilité au BEC s'accumule et les fonds sont mis de côté jusqu'à ce que l'enfant atteigne 21 ans. Même si les parents n'ouvrent pas un REEE pour l'enfant tout de suite, le bénéficiaire recevra un montant forfaitaire pour tous les fonds auxquels il a droit.

MÉTHODOLOGIE DU RAPPORT

Le présent rapport qui a pour but de faire état de la situation actuelle du Programme est à la disposition des fournisseurs de REEE, des milieux universitaires, du grand public et de divers organismes gouvernementaux. La principale source de données utilisée pour produire ce rapport est la Base de données des rapports du PCEE, dans laquelle sont compilées les données relatives à la SCEE et au BEC qui proviennent des fournisseurs de REEE.

Les statistiques pour la SCEE sont établies en fonction de la date de transaction, date à laquelle une demande est enregistrée ou une transaction est effectuée alors que celles pour le BEC le sont en fonction de la date à laquelle le paiement du BEC a été effectué.

Le présent rapport contient également des renseignements provenant d'autres sources telles que Statistiques Canada, l'indice composé du TSX et le Conseil canadien sur l'apprentissage.

FAITS MARQUANTS

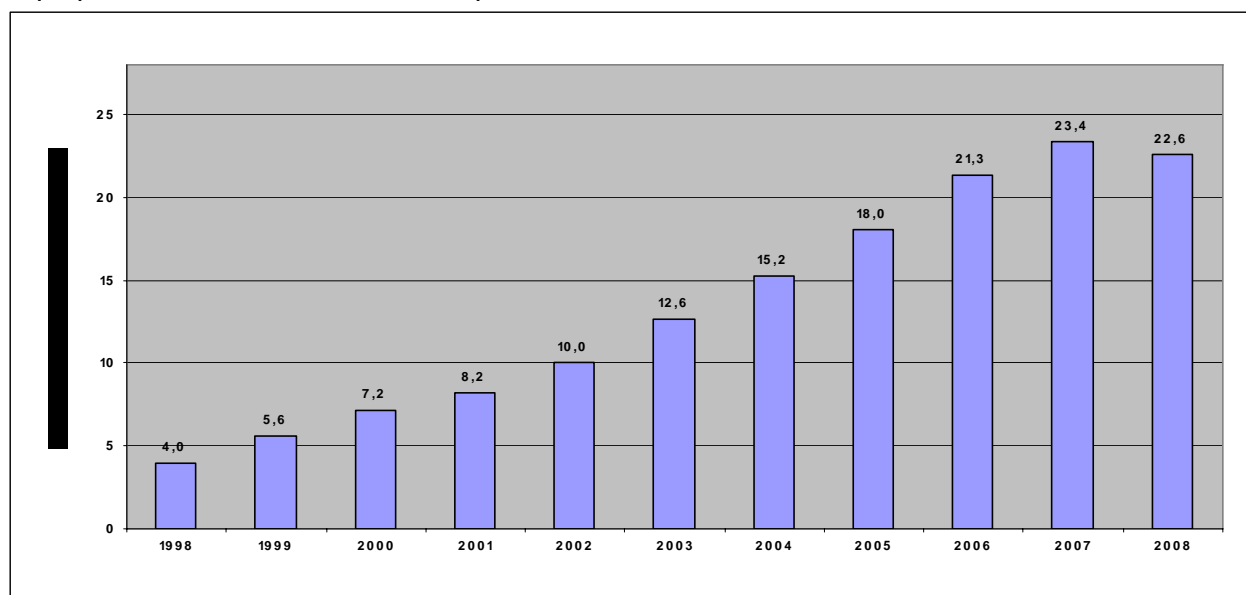
DESCRIPTION	2007	2008	Différence
RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)			
Valeur totale des actifs des REEE (en milliards de \$)	23,37 \$	22,60 \$	- 0,8 \$
La valeur annuelle des cotisations aux REEE (en milliards de \$)	2,97 \$	3,05 \$	0,08 \$
SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCEE)			
Paiements en SCEE (en millions de \$)	575 \$	587 \$	13 \$
Le montant total en SCEE versé depuis sa création en 1998 (en milliards de \$)	3,85 \$	4,44 \$	0,59
Nombre total d'enfants (de 0 à 17 ans) ayant reçu une SCEE depuis sa création en 1998 (en millions)	2,53	2,64	0,11
Nombre total d'enfants ayant reçu une SCEE depuis sa création en 1998 (en millions)	3,18	3,42	0,24
Âge moyen des nouveaux bénéficiaires de la SCEE	4,14	3,90	- 0,24
Taux de participation à la SCEE	37,3 %	39,3 %	2,0 %
BON D'ÉTUDES CANADIEN (BEC)			
Nombre d'enfants ayant reçu le BEC	75 700	140 185	64 485
Le montant total en BEC versé depuis sa création en 2005 (en millions de \$)	50,42 \$	98,43 \$	48,01 \$
Nombre d'enfants ayant droit au BEC	643 377	857 613	214 236
Taux de participation au BEC	11,8 %	16,3 %	4,5 %
Pourcentage de familles qui reçoivent le BEC et qui contribuent aux REEE	Non signalé	94,2 %	S.O.
Moyenne cumulative des cotisations par bénéficiaires de BEC	Non signalé	2 128	S.O.
Total des cotisations pour tous les bénéficiaires de BEC (en millions de \$)	Non signalé	298 \$	S.O.
ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES (EPS)			
Nombre de bénéficiaires de la SCEE retirant des fonds des REEE pour leurs EPS	218 180	228 794	10 614
Montant moyen des actifs retirés des REEE pour les EPS (en \$)	6 064 \$	6 600 \$	536 \$
Montant total des actifs retirés des REEE pour les EPS (en milliards de \$)	1,32 \$	1,5 \$	0,18 \$

1. RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

1.1 Tendances et analyses de l'actif des REEE par année et par trimestre

L'actif des REEE a crû de façon significative depuis la création de la Subvention canadienne pour l'épargne-études en 1998, et a atteint le montant de 23,4 milliards de dollars le 31 décembre 2007. La valeur de l'actif des REEE a continué d'augmenter de façon constante pendant les deux premiers trimestres. Puis, aux 3^e et 4^e trimestres, la valeur de l'actif des REEE s'est dépréciée de 771,8 millions de dollars par rapport à la valeur de l'année précédente. Bien que l'actif a perdu sa valeur, il demeure qu'en termes relatifs sa performance a été nettement supérieure à celle des autres actifs de l'indice composé du Toronto Stock Exchange (TSX) qui ont connu un recul de 35%.

Graphique 1.1 Tendence des actifs des REEE par année



La différence entre les valeurs de l'actif des REEE d'une période à une autre est déterminée par le flux monétaire net dans les comptes de REEE et la tendance du marché. Le flux monétaire net dans les REEE constitue la différence entre les dépôts et les retraits de fonds. Les dépôts de fonds sont constitués de la somme des cotisations, des paiements en SCEE, en BEC et en subvention provinciale, tandis que les retraits des REEE représentent la somme des paiements d'aide aux études (PAE), des retraits pour les EPS et les remboursements de subventions.

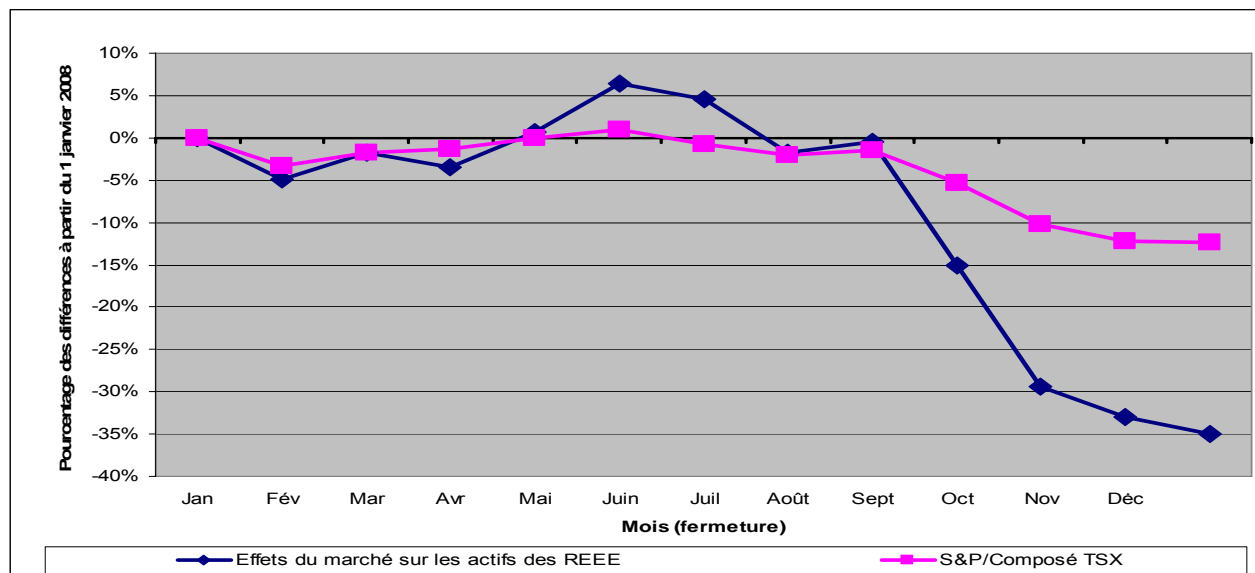
Tableau 1.1 Flux monétaire dans les REEE et analyse des effets sur le marché (en millions de dollars)

Période par trimestre	Actifs des REEE	Différence entre actifs des REEE	Flux monétaire dans les REEE	Retraits des REEE	Flux monétaire net dans les REEE	Effet sur le marché	Effet cumulative sur le marché
4 ^e tri-2007	23 375,6						
1 ^{er} tri-2008	23 855,2	479,6	1015,0	216,5	798,5	- 318,9	- 318,9
2 ^e tri-2008	24 627,0	771,8	804,2	163,7	640,5	131,3	- 187,6
3 ^e tri-2008	23 467,9	- 1159,1	789,0	889,8	- 100,7	- 1058,4	- 1246,0
4 ^e tri -2008	22 603,3	- 864,7	1085,7	295,3	790,4	- 1655,1	- 2901,0
Total		- 772,3	3693,9	1565,2	2128,7	- 2901,0	

Le tableau 1.1 montre la différence entre la valeur de l'actif, le flux monétaire net dans les comptes de REEE et l'effet du marché sur la valeur de l'actif pour chaque trimestre de 2008. Au cours du 1^{er} trimestre, l'effet du marché a déprécié la valeur de l'actif de 318,9 millions de dollars, puis l'a, par la suite, apprécié de 131,3 millions de dollars au cours du 2^e trimestre, pour enfin réafficher des pertes de l'ordre de 1 058,4 et 1 655,1 millions de dollars respectivement aux 3^e et 4^e trimestres.

Ce nombre se compose de 3,7 milliards de dollars en dépôts (cotisations et subventions), moins 1,5 milliards de dollars en retraits de fonds pour les EPS et une perte due à l'effet du marché de 2,9 milliards de dollars.

Graphique 1.2 TSX et effet cumulative du marché sur les REEE en 2008



Le graphique 1.2 révèle la tendance du TSX et l'effet cumulatif du marché sur l'actif des REEE en 2008 où l'on remarque que l'actif a diminué de 12,4 %, comparativement au recul de 35 % du TSX.

1.2 Analyse des actifs des REEE par genre de fournisseurs

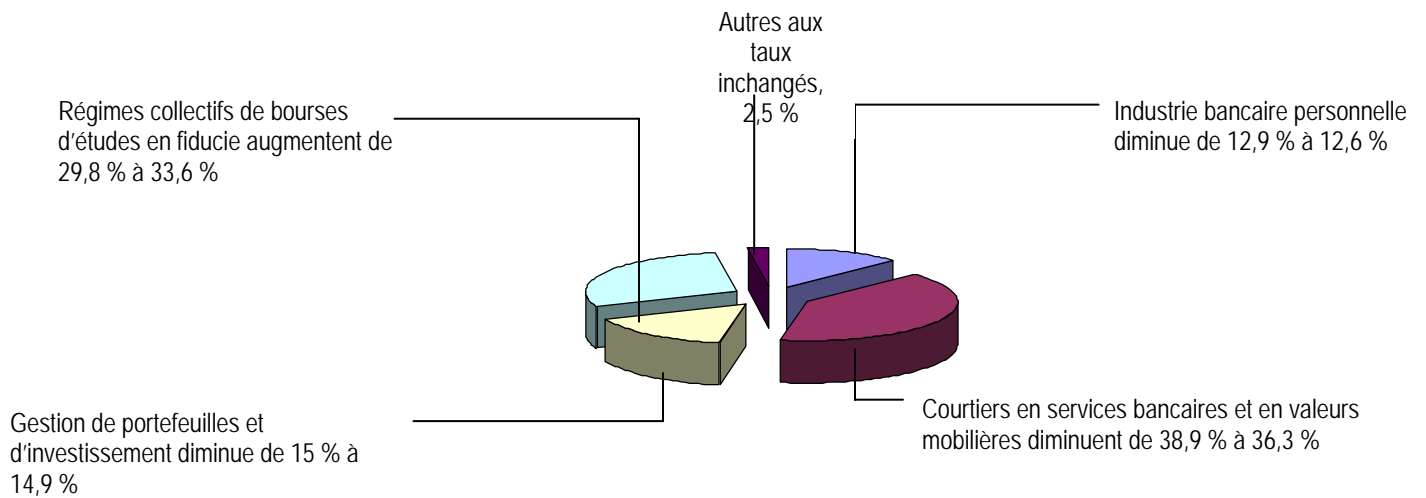
Les répercussions sur l'actif des REEE varient en fonction du genre de fournisseurs de REEE. Le tableau 1.2 montre la différence entre les genres de fournisseurs à partir du 4^e trimestre de 2007 jusqu'au 4^e trimestre de 2008. Les régimes collectifs de bourses d'études en fiducie et les autres fournisseurs ont affiché des gains au cours de cette période, tandis que les actifs gérés par d'autres genres de fournisseurs ont diminué en valeur.

Tableau 1.2 Analyse des actifs des REEE par genre de fournisseurs de REEE

Genres de fournisseurs de REEE	T4-2007 Milliards de \$	T1-2008 Milliards de \$	T2-2008 Milliards de \$	T3-2008 Milliards de \$	T4-2008 Milliards de \$	Différence Du 4 ^e T-2007 au 4 ^e T-2008
1. Industrie bancaire personnelle	2,96	3,04	3,18	2,97	2,86	- 3,4 %
2. Courtiers en services bancaires d'investissement et en valeurs mobilières	9,30	9,38	9,61	8,85	8,19	- 11,9 %
3. Gestion de portefeuilles et d'investissement	3,71	3,77	3,94	3,69	3,37	- 9,2 %
4. Régimes collectifs de bourses d'études en fiducie	6,85	7,08	7,34	7,37	7,60	10,9 %
5. Autres	0,55	0,58	0,61	0,59	0,58	5,5 %
Total (valeur des actifs)	23,38	23,86	24,68	23,47	22,60	- 3,3 %

La variation de la valeur totale de l'actif des REEE s'est effectuée en fonction des avoirs proportionnels des actifs parmi les différents fournisseurs. Par exemple, les régimes collectifs de bourses d'études en fiducie ont augmenté leurs avoirs par rapport aux périodes de rapport antérieures, tandis que les courtiers en services bancaires d'investissement et en valeurs mobilières, l'industrie bancaire personnelle et la gestion de portefeuilles et d'investissement ont tous diminué leurs avoirs en actifs des REEE.

Graphique 1.3 Proportions des valeurs en actifs des REEE par genres de fournisseurs



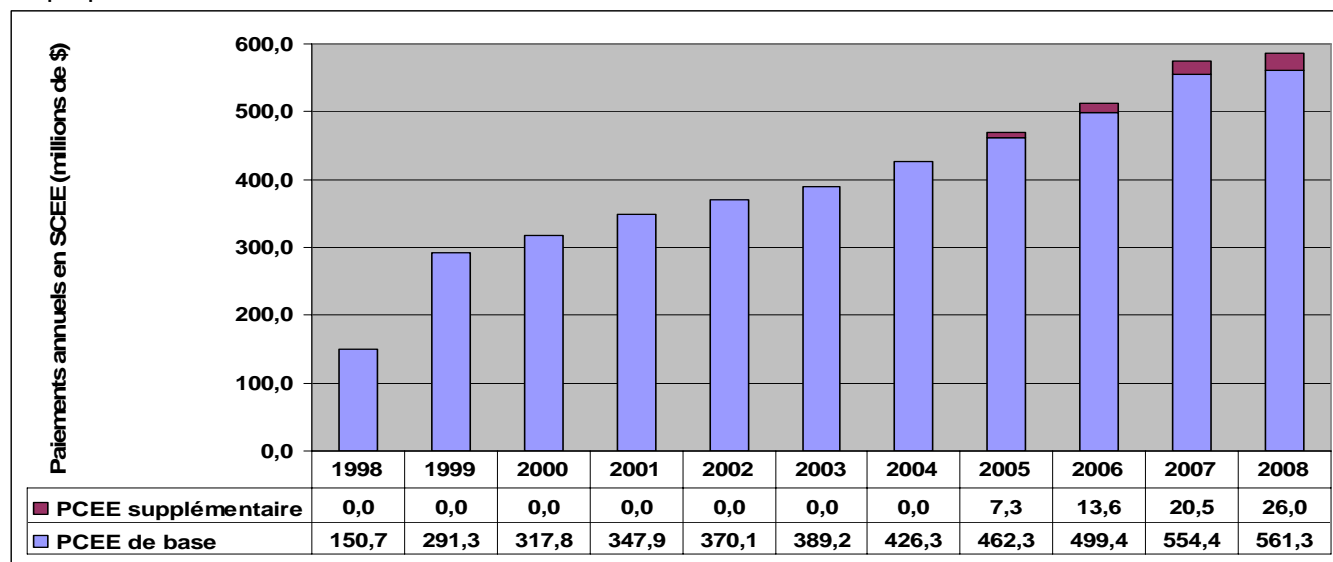
2. SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCEE)

2.1 Paiements de la SCEE

2.1.1 Paiements annuels en SCEE

Depuis 2003, les paiements annuels en SCEE ont augmenté à un taux moyen de 9%. En 2008, le paiement total annuel en SCEE était de 587,3 millions de dollars. Au cours de la période de 2005 à 2008, les paiements en SCEE supplémentaire ont su s'accroître au bénéfice des familles à faible et à moyen revenus.

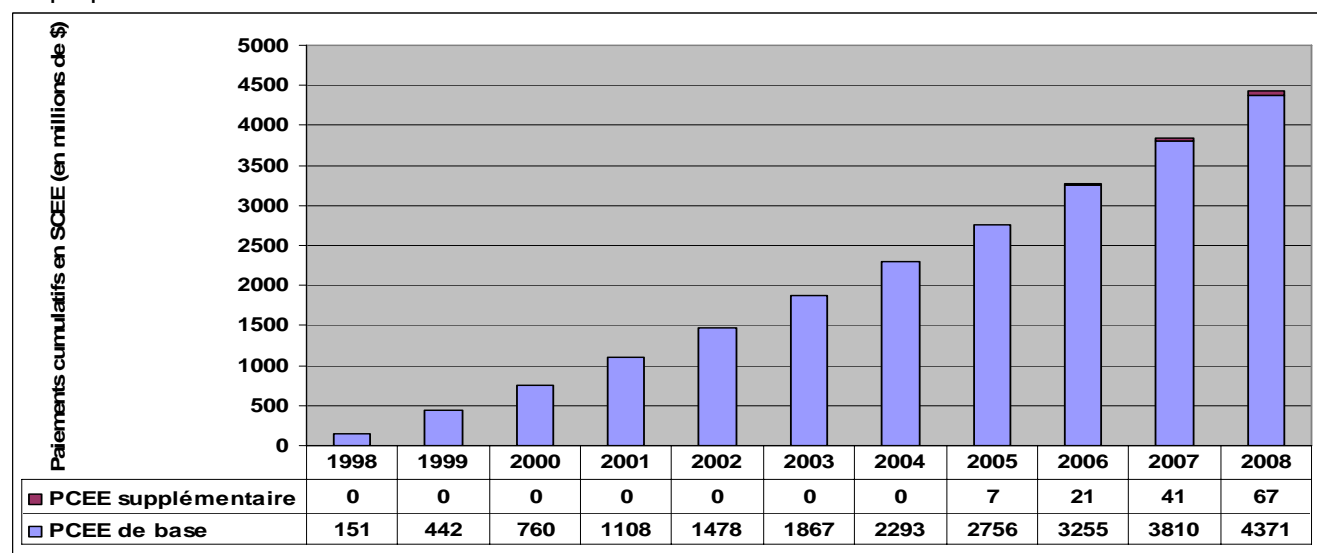
Graphique 2.1.1 Paiements annuels en SCEE



2.1.2 Paiements cumulatifs en SCEE

À compter du 31 décembre 2008, quelques 4,44 milliards de dollars en paiements de SCEE ont été effectués dans les REEE depuis la création du programme en 1998. Le montant total des paiements en SCEE supplémentaire effectués depuis 2005 s'élevait à 67 millions de dollars.

Graphique 2.1.2 Paiements cumulatifs en SCEE

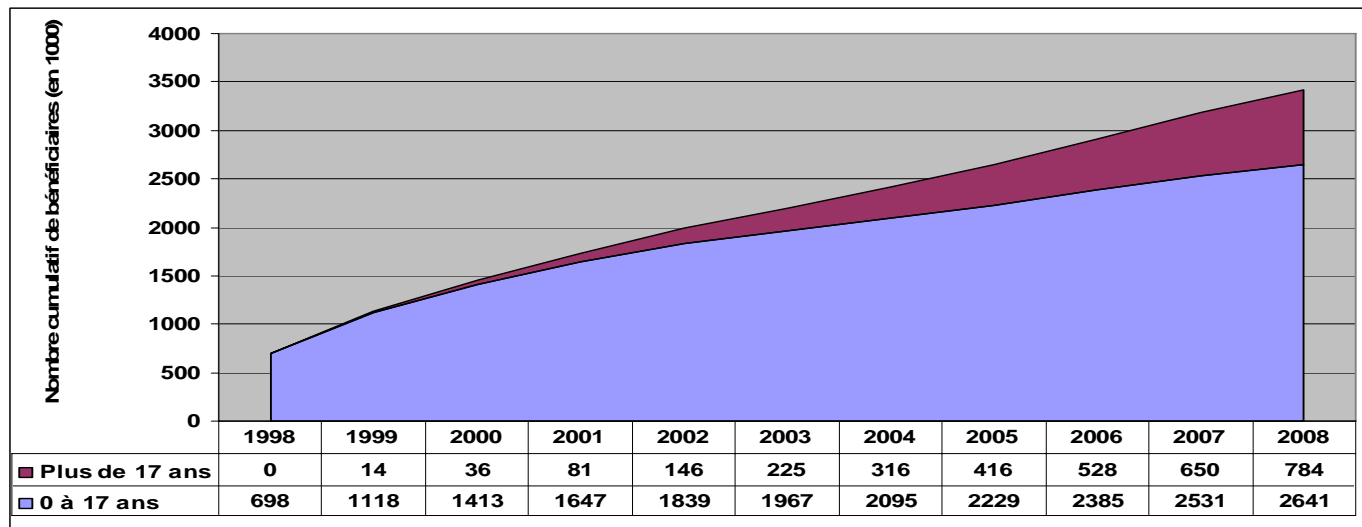


2.2 Bénéficiaires de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

2.2.1 Nombre cumulé de bénéficiaires qui ont reçu la SCEE

La SCEE est versée en fonction des épargnes pour des enfants âgés entre 0 et 17 ans. Depuis 1998, un total de 3,42 millions d'enfants au Canada ont reçu une SCEE. De ce nombre, quelques 2,62 millions d'enfants (soit 77 %) sont âgés entre 0 et 17 ans, tandis que 784 000 bénéficiaires (soit 23 %) ont maintenant plus de 17 ans. Puisque les comptes de REEE peuvent rester ouverts jusqu'à 35 ans, un nombre croissant de bénéficiaires de plus de 17 ans recevront la SCEE qui fait partie intégrante de leur REEE.

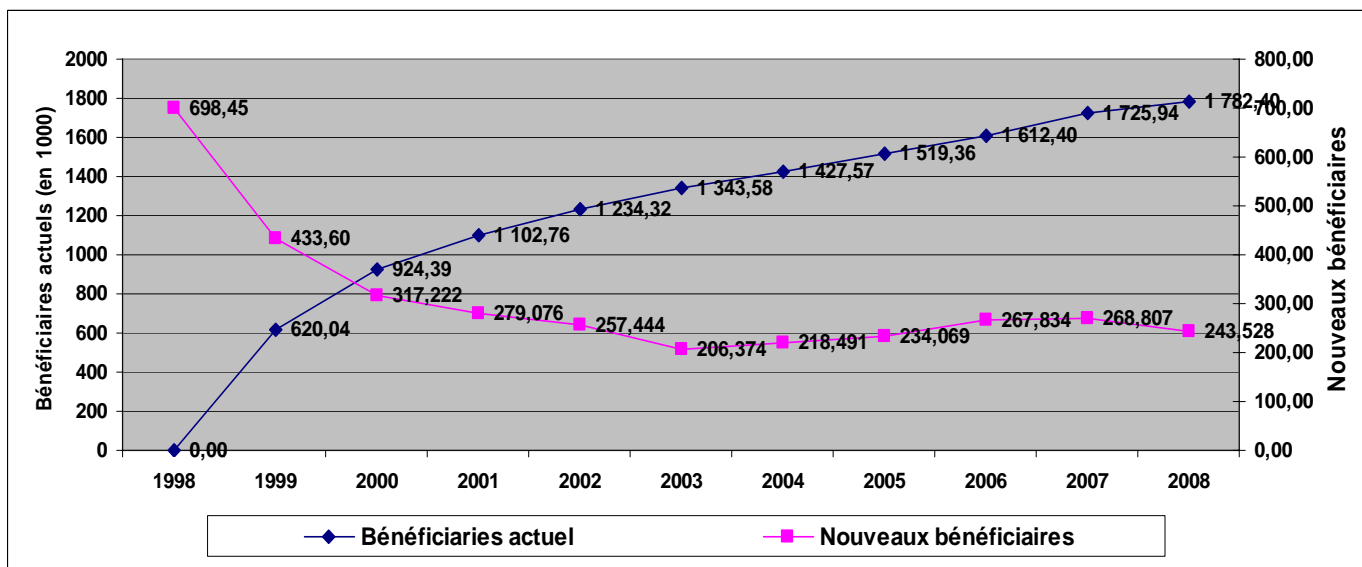
Graphique 2.2.1 Nombre cumulé de bénéficiaires par groupe d'âge et par année



2.2.2 Nombre de nouveaux bénéficiaires de moins de 18 ans, par année.

En moyenne, environ 311 000 nouveaux bénéficiaires ont reçu la SCEE chaque année depuis la création du programme. Le nombre de nouveaux bénéficiaires a augmenté d'environ 6,9 % depuis 2003, mais a diminué pour la première fois en 2008. La courbe bleue du graphique 2.2.2 montre le nombre de nouveaux bénéficiaires inscrits par année et la courbe rose montre le nombre de bénéficiaires existant par année.

Graphique 2.2.2 Nombre de nouveaux bénéficiaires par année



2.2.3 Nombre cumulé de bénéficiaires par province ou territoire de 2004 à 2008

Le taux moyen de croissance nationale annuelle du nombre de bénéficiaires du SCEE était de 9,3 % de 2004 à 2008. Pendant cette période, l'Alberta et le Québec ont détenu le taux annuel de croissance le plus élevé.

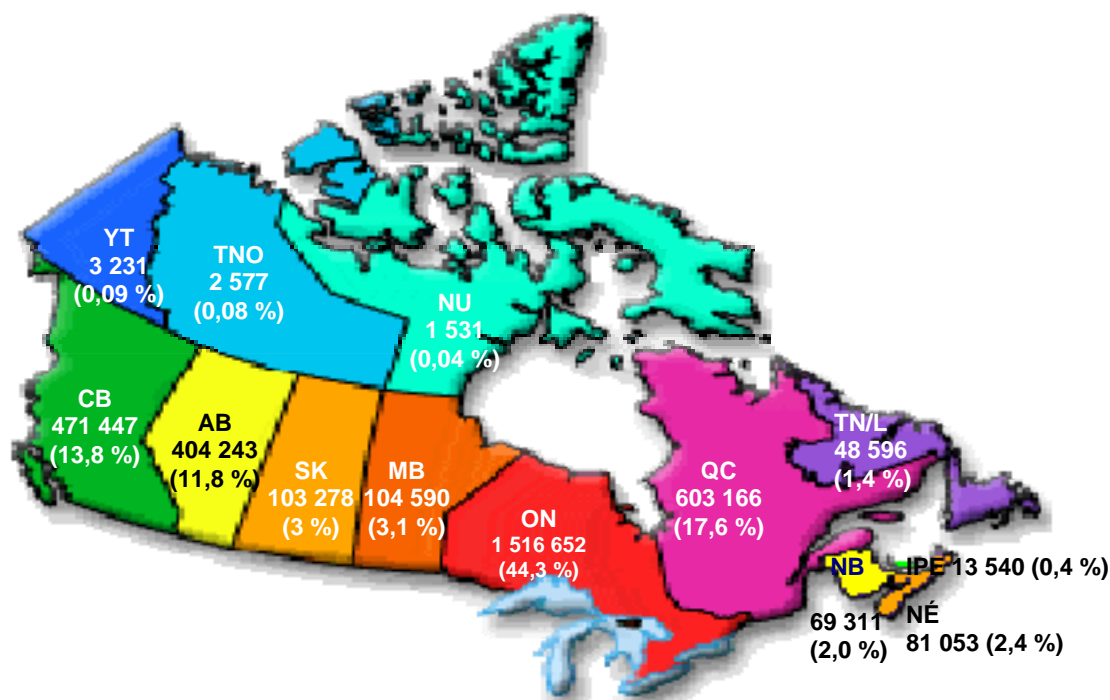
Tableau 2.2.3 Nombre cumulé de bénéficiaires

Provinces et territoires	2004	2005	2006	2007	2008	Taux de croissance (en %)
Alberta	271 960	303 701	339 999	374 318	404 243	10,5 %
Québec	409 151	451 160	500 464	553 791	603 166	10,3 %
Ontario	1 069 481	1 172 742	1 292 168	1 410 427	1 516 652	9,2 %
Colombie-Britannique	339 322	370 234	404 904	439 737	471 447	9,0 %
Nunavut	1 190	1 292	1 374	1 498	1 575	8,9 %
Manitoba	75 293	81 841	89 394	97 114	104 590	8,8 %
Nouveau-Brunswick	51 828	56 693	61 382	65 970	70 182	8,3 %
Saskatchewan	77 497	83 692	90 275	96 923	103 278	7,8 %
Île-du-Prince-Édouard	10 192	10 942	11 820	12 695	13 540	7,8 %
Yukon	2 419	2 605	2 828	3 030	3 231	7,5 %
Territoires du Nord-Ouest	1 951	2 104	2 274	2 429	2 577	7,5 %
Nouvelle-Écosse	61,767	66,586	71,742	76,753	81,053	7,3%
Terre-Neuve et Labrador	38 171	40 605	43 317	46 000	48 596	6,5 %
Canada	2 410 653	2 644 722	2 912 556	3 181 363	3 424 891	9,3 %

2.2.4 Nombre de bénéficiaires qui ont reçu une SCEE par province ou territoire en date du 31 décembre 2008

Le nombre total de bénéficiaires qui ont reçu une SCEE en date du 31 décembre 2008 s'est chiffré à 3,42 millions. Ce nombre représente une augmentation d'environ 244 000 au cours de la dernière année.

Graphique 2.2.4 Nombre cumulé de bénéficiaires par province ou territoire



2.3 Taux de participation à la Subvention canadienne pour l'épargne-études

2.3.1 Taux annuel de participation à la SCEE par province et par année

En date du 31 décembre 2008, le taux national de participation à la SCEE était de 39,3 %. Les provinces de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique détiennent les taux de participation les plus élevés, soit de 45,6 %, 42,8 % et 40,7 % respectivement.

Tableau 2.3.1 Taux de participation à la SCEE par province ou territoire et par année

Provinces et territoires	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Alberta	20,6 %	24,5 %	27,7 %	30,0 %	32,6 %	35,8 %	39,5 %	42,9 %	45,6 %
Ontario	23,1 %	26,9 %	29,9 %	31,9 %	33,8 %	36,0 %	38,5 %	40,9 %	42,8 %
Colombie-Britannique	22,1 %	25,5 %	28,6 %	30,7 %	33,0 %	34,9 %	37,0 %	39,1 %	40,7 %
Yukon	17,9 %	21,7 %	25,3 %	28,3 %	31,0 %	33,2 %	35,2 %	37,7 %	39,5 %
Terre-Neuve et Labrador	21,1 %	24,3 %	27,1 %	29,1 %	31,3 %	33,1 %	35,2 %	37,2 %	39,1 %
Nouveau-Brunswick	18,6 %	21,8 %	24,5 %	26,8 %	29,2 %	31,6 %	33,9 %	36,2 %	38,3 %
Nouvelle-Écosse	17,9 %	21,0 %	23,6 %	25,4 %	27,1 %	28,8 %	30,5 %	32,1 %	33,4 %
Québec	14,4 %	17,3 %	19,9 %	21,8 %	23,9 %	25,9 %	28,3 %	31,0 %	33,4 %
Île-du-Prince-Édouard	18,1 %	21,2 %	23,7 %	25,5 %	27,2 %	28,7 %	30,2 %	31,6 %	33,0 %
Saskatchewan	18,1 %	20,8 %	23,0 %	24,4 %	26,1 %	27,5 %	28,9 %	30,3 %	31,6 %
Manitoba	16,0 %	18,3 %	20,4 %	21,9 %	23,4 %	24,8 %	26,5 %	28,2 %	29,7 %
Territoires du Nord-Ouest	8,9 %	10,7 %	12,2 %	13,2 %	14,2 %	15,0 %	16,4 %	17,6 %	18,5 %
Nunavut	5,1 %	6,4 %	7,6 %	8,5 %	9,5 %	10,2 %	10,6 %	11,4 %	12,1 %
CANADA	19,9 %	23,3 %	26,2 %	28,2 %	30,3 %	32,4 %	34,9 %	37,3 %	39,3 %

2.3.2 Taux de participation à la SCEE par groupe d'âge et par province ou territoire en date de décembre 2008

Le tableau 2.3.2 montre que le taux de participation à la SCEE le plus élevé pour tous les groupes d'âge (soit 50,8 %) se trouve en Alberta, pour les enfants âgés entre 5 et 9 ans.

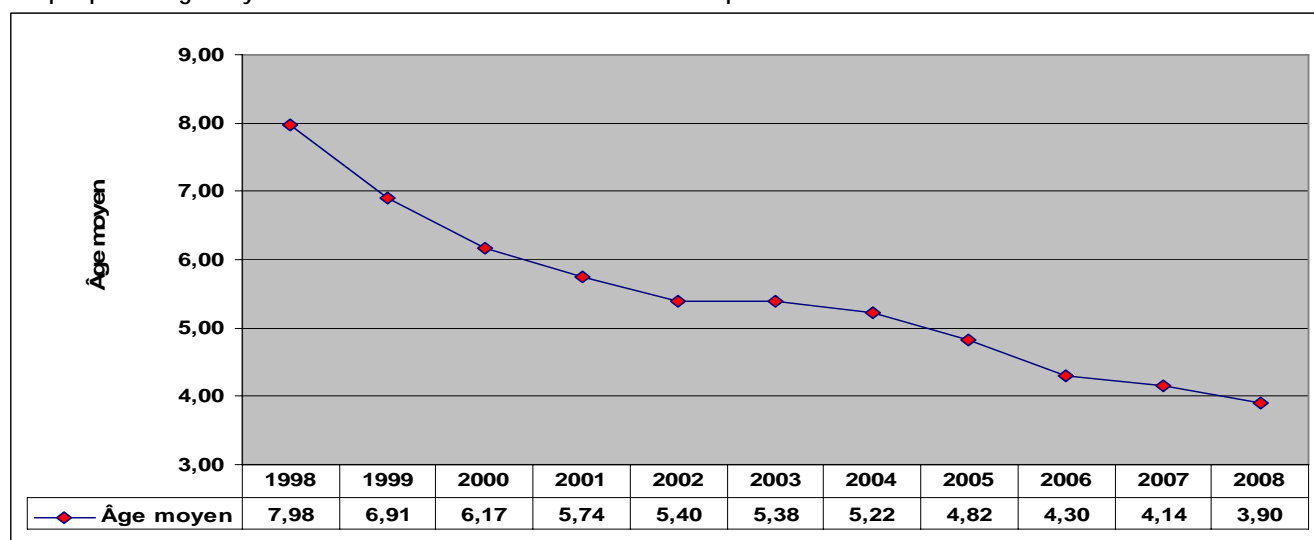
Tableau 2.3.2 Taux de participation à la SCEE par groupe d'âge et par province ou territoire

Provinces et territoires	Âge : 0-4	Âge : 5-9	Âge : 10-14	Âge : 15-17	Âge : 0-17
Alberta	46,0 %	50,8 %	45,4 %	38,3 %	45,6 %
Ontario	36,3 %	48,6 %	45,5 %	38,8 %	42,8 %
Colombie-Britannique	36,7 %	45,8 %	42,6 %	36,0 %	40,7 %
Yukon	35,2 %	46,9 %	40,9 %	33,6 %	39,5 %
Terre-Neuve et Labrador	36,9 %	49,5 %	38,8 %	29,4 %	39,1 %
Nouveau-Brunswick	38,2 %	47,5 %	36,6 %	29,4 %	38,3 %
Nouvelle-Écosse	27,9 %	40,8 %	34,7 %	28,7 %	33,4 %
Québec	34,2 %	39,8 %	32,4 %	25,8 %	33,4 %
Île-du-Prince-Édouard	24,6 %	37,9 %	36,2 %	32,2 %	33,0 %
Saskatchewan	25,8 %	36,8 %	33,6 %	29,8 %	31,6 %
Manitoba	23,8 %	33,6 %	32,3 %	28,4 %	29,7 %
Territoires du Nord-Ouest	16,6 %	24,3 %	19,2 %	13,5 %	18,5 %
Nunavut	9,2 %	15,5 %	13,5 %	9,6 %	12,1 %
CANADA	35,8 %	45,2 %	40,6 %	34,0 %	39,3 %

2.4 Âge moyen des nouveaux bénéficiaires de la SCEE

La SCEE a été créée pour inciter les familles à commencer à épargner dès le jeune âge de leurs enfants. Le graphique 2.4 montre qu'entre 1998 et 2008, l'âge moyen auquel les bénéficiaires reçoivent leur première SCEE décroît graduellement, passant de 8 ans à 3,9 ans. Par exemple, de 1998 à 2002, l'âge moyen a diminué de 2,5 ans pendant que les mesures incitatives encourageaient un plus grand nombre de Canadiens à ouvrir des comptes de REEE. Après la période de 2002 à 2004, l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires a diminué rapidement en 2005 et 2006. Ceci peut être dû à l'introduction du BEC pour les enfants nés après 2003 provenant de familles à faible revenu ou des mesures initiatives fédérales-provinciales pour simplifier les processus de demande de certificats de naissance et du numéro d'assurance sociale (NAS).

Graphique 2.4 Âge moyenne des nouveaux bénéficiaires de la SCEE par année

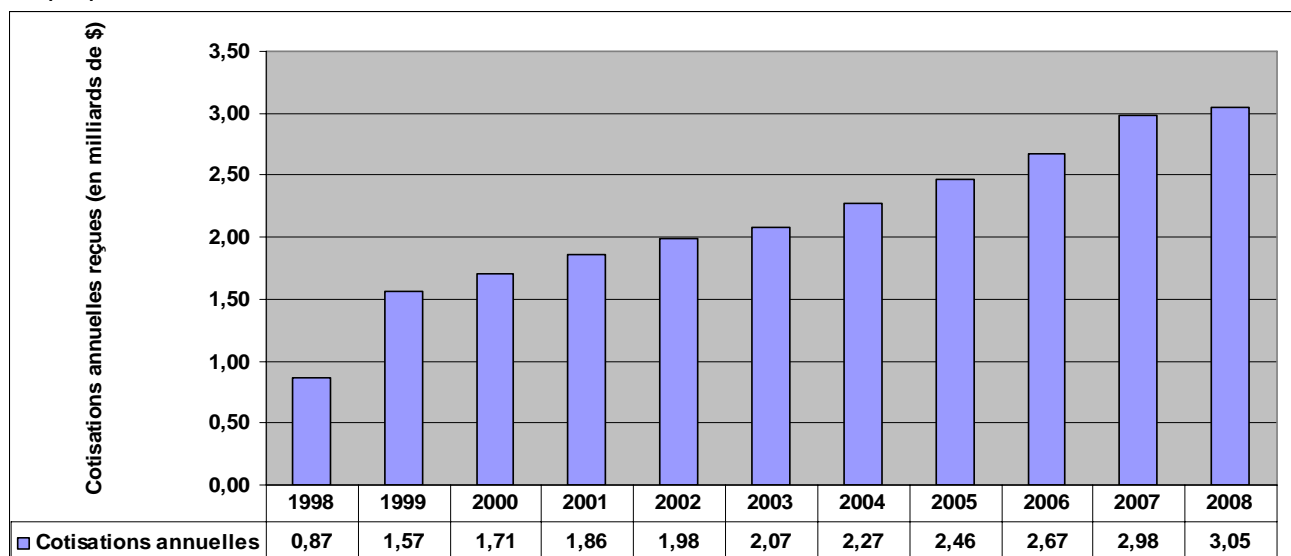


2.5 Cotisations aux REEE

2.5.1 Cotisations annuelles totales aux REEE

Le graphique 2.5.1 montre que les cotisations annuelles aux REEE ont augmenté de façon constante au fil du temps. Entre 2003 et 2007, le taux moyen de l'augmentation était d'environ 9,5 %, tandis qu'en 2008, le taux d'augmentation a diminué pour se chiffrer à 2,3 %.

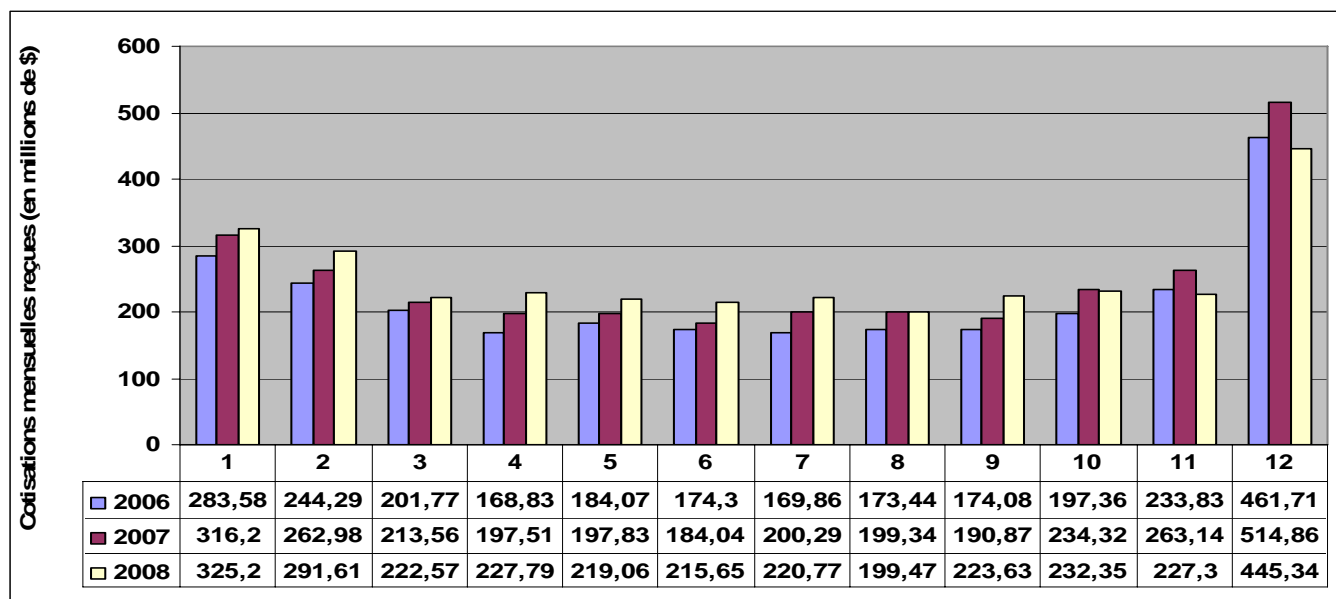
Graphique 2.5.1 Cotisations annuelles aux REEE reçues



2.5.2 Cotisations mensuelles aux REEE en 2006, 2007 et 2008

Le graphique 2.5.2 montre les cotisations mensuelles aux REEE reçues en 2006, 2007 et 2008. Ce graphique indique que les cotisations mensuelles effectuées entre janvier et septembre 2008 étaient supérieures aux cotisations effectuées au cours des mêmes mois en 2006 et 2007. Cependant, les cotisations ont diminué en valeur depuis octobre 2008 et sont maintenant inférieurs aux niveaux de 2006.

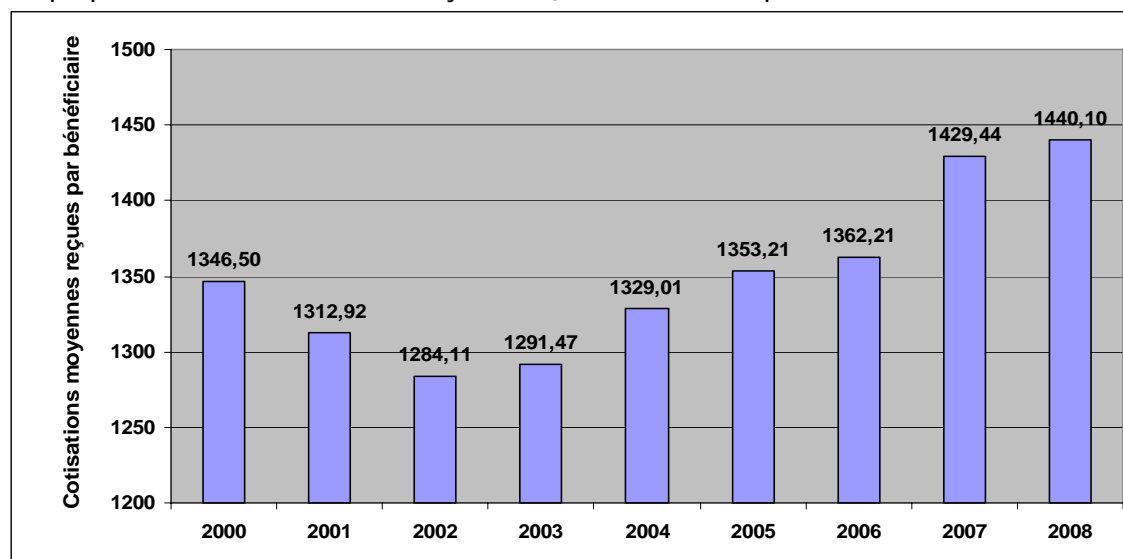
Graphique 2.5.2 Cotisations mensuelles aux REEE reçues



2.5.3 La moyenne des cotisations annuelles aux REEE par bénéficiaire

La moyenne des cotisations annuelles a augmenté de façon considérable dans les deux dernières années. En 2008, la moyenne a atteint 1 440\$ par enfant.

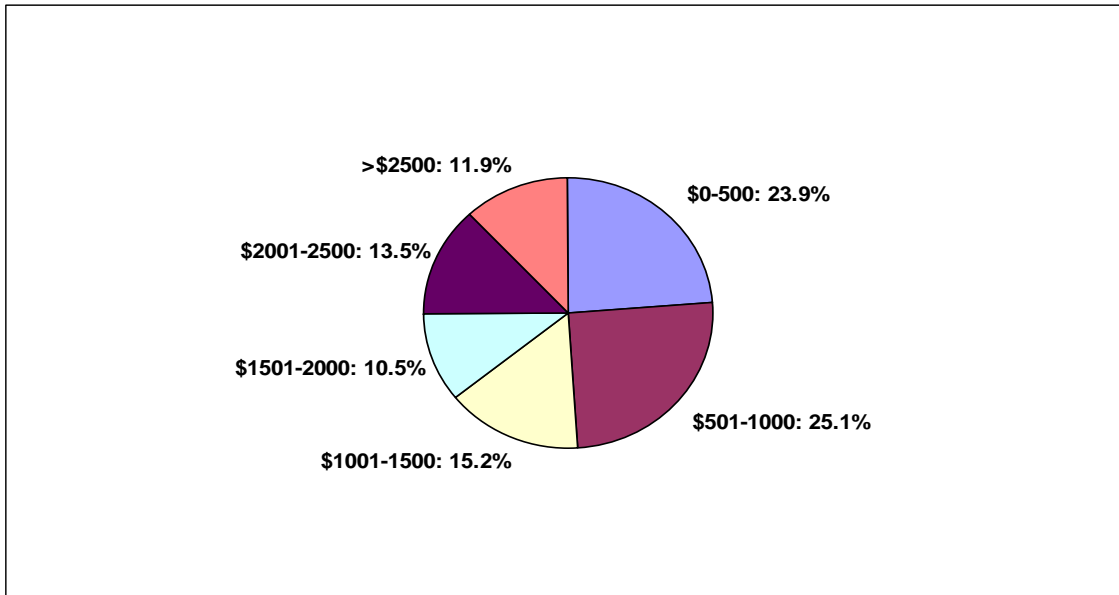
Graphique 2.5.3 Cotisations annuelles moyennes reçues dans les REEE par bénéficiaire



2.5.4 Distribution des bénéficiaires par catégorie de cotisations

Le graphique 2.5.4 montre la ventilation en pour cent des cotisations effectuées aux comptes de REEE en 2008, par catégories de 500 \$ et plus. En général, 23,9 % des souscripteurs ont contribué moins de 500 \$, 25,1 % ont cotisé entre 501 \$ et 1 000 \$, et 51 % ont cotisé plus de 1 000 \$ au compte de REEE de leur bénéficiaire.

2.5.4 Distribution des bénéficiaires par catégorie de cotisations

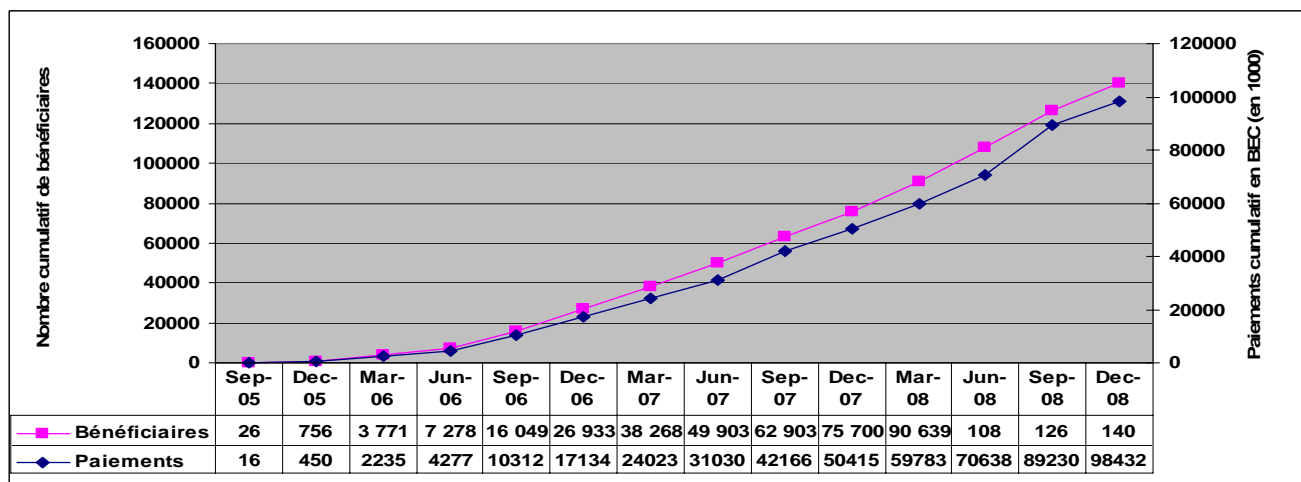


3. BON D'ÉTUDES CANADIEN (BEC)

3.1 Versements cumulatifs en BEC et nombre cumulatif de bénéficiaires

Au graphique 3.1, la courbe rose montre les paiements cumulatifs de BEC par trimestre (échelle de droite) et la courbe bleue montre le nombre cumulatif de bénéficiaires de BEC par trimestre (échelle de gauche). Le nombre de bénéficiaires de BEC a presque doublé en 2008. Les paiements cumulatifs en BEC ont augmenté de 10,3 % du nombre de paiements du trimestre antérieur, soit environ 98 millions de dollars, et le nombre cumulatif de bénéficiaires recevant le BEC a augmenté de 11 % soit un total de 140 185 bénéficiaires en date du 31 décembre 2008.

Graphique 3.1 Paiements cumulatifs en BEC et nombre de bénéficiaires



3.2 Taux de participation au BEC par province et par année

3.2.1 Tableau : Taux de participation cumulatif au BEC par année et par trimestre en 2008

Le tableau 3.2.1 montre que le taux national de participation au BEC a augmenté de 11,8 % en 2007 à 16,3 % en 2008. En 2008, la province de la Colombie-Britannique avait le taux de participation au programme du BEC le plus élevé, soit de 20,2 %.

Provinces et territoires	2005	2006	2007	mars 08	juin 08	septembre 08	décembre 08
Colombie-Britannique	0,3 %	6,0 %	15,0 %	16,8 %	18,3 %	19,6 %	20,2 %
Québec	0,2 %	5,6 %	14,1 %	15,9 %	17,3 %	18,4 %	19,2 %
Ontario	0,1 %	4,2 %	11,2 %	12,9 %	14,4 %	15,5 %	16,4 %
Alberta	0,3 %	4,9 %	12,2 %	13,5 %	14,6 %	15,5 %	15,8 %
Nouveau-Brunswick	0,2 %	5,2 %	11,6 %	12,8 %	13,9 %	14,9 %	15,2 %
Terre-Neuve et Labrador	0,2 %	3,4 %	8,0 %	9,0 %	10,2 %	11,3 %	11,6 %
Île-du-Prince Édouard	0,1 %	2,7 %	5,8 %	7,2 %	8,4 %	9,6 %	10,2 %
Saskatchewan	0,1 %	3,3 %	7,2 %	8,0 %	9,0 %	9,9 %	10,1 %
Nouvelle-Écosse	0,2 %	2,8 %	6,6 %	7,4 %	8,5 %	9,2 %	9,7 %
Manitoba	0,3 %	2,9 %	6,8 %	7,6 %	8,5 %	9,3 %	9,6 %
Yukon	0,0 %	2,0 %	6,2 %	7,1 %	8,3 %	8,9 %	9,3 %
Territoires du Nord-Ouest	0,0 %	1,3 %	3,0 %	3,4 %	3,5 %	3,8 %	4,1 %
Autres	0,0 %	1,1 %	2,3 %	2,4 %	2,3 %	2,2 %	1,8 %
Nunavut	0,0 %	0,3 %	0,6 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,7 %
Canada	0,2 %	4,7 %	11,8 %	13,3 %	14,6 %	15,7 %	16,3 %

3.2.2 Tableau : Résumé des statistiques sur le BEC par province ou territoire en date du 31 décembre 2008

Le tableau 3.2.2 montre le taux de souscription au BEC par province ou territoire en date du 31 décembre 2008.

Provinces et territoires	Paiements en BEC	Nombre de bénéficiaires	Enfants ayant droit au BEC	Taux d'inscription au BEC
Colombie-Britannique	14 199 475	20 427	100 880	20,2 %
Québec	26 376 050	37 624	195 720	19,2 %
Ontario	36 087 225	50 674	309 743	16,4 %
Alberta	10 792 550	15 909	100 888	15,8 %
Nouveau-Brunswick	2 087 800	2 922	19 184	15,2 %
Terre-Neuve et Labrador	1 073 100	1 503	12 927	11,6 %
Île-du-Prince Édouard	263 675	374	3 683	10,2 %
Saskatchewan	2 730 800	3 928	38 769	10,1 %
Nouvelle-Écosse	1 608 600	2 279	23 572	9,7 %
Manitoba	3 076 175	4 348	45 427	9,6 %
Yukon	52 950	78	838	9,3 %
Territoires du Nord-Ouest	47 850	70	1 720	4,1 %
Autres	22 700	31	1 701	1,8 %
Nunavut	12 950	18	2 561	0,7 %
Canada	98 431 900	140 185	857 613	16,3 %

3.3 Cotisations personnelles effectuées pour les bénéficiaires du BEC

Le tableau 3.3 montre que 94 % des bénéficiaires du BEC ont aussi reçu des cotisations personnelles à leur REEE. En date de décembre 2008, 298 millions de dollars ont été cotisés aux comptes de REEE, représentant une moyenne de 2 128 \$ par enfant.

Table 3.3: Taux de cotisations reçues en BEC et moyenne des cotisations

À ce jour	Nombre total de bénéficiaire au BECs	Montant total des cotisations reçues	Nombre de bénéficiaires recevant des cotisations	Taux de cotisations	Moyenne des cotisations
Déc. 08	140 185	298 370 579	132 122	94,2 %	2 128 \$

4. SOUTIEN À L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES (EPS)

4.1 Retraits de fonds de l'actif des REEE en termes de paiements d'aide aux études (PAE) et retraits pour les EPS

En 2008, quelques 228 794 étudiants ont retiré 1,5 milliards de dollars de leurs REEE pour payer leurs études. La moyenne des retraits totaux des fonds se chiffrait à 6 600 \$, soit 536 \$ de plus que l'an dernier. Environ le même nombre d'étudiants ont reçu des PAE en 2007 et en 2008, mais plusieurs autres bénéficiaires ont retiré des cotisations (retraits pour les EPS) de leurs comptes de REEE en 2008.

Tableau 4.1 Retraits des actifs des REEE

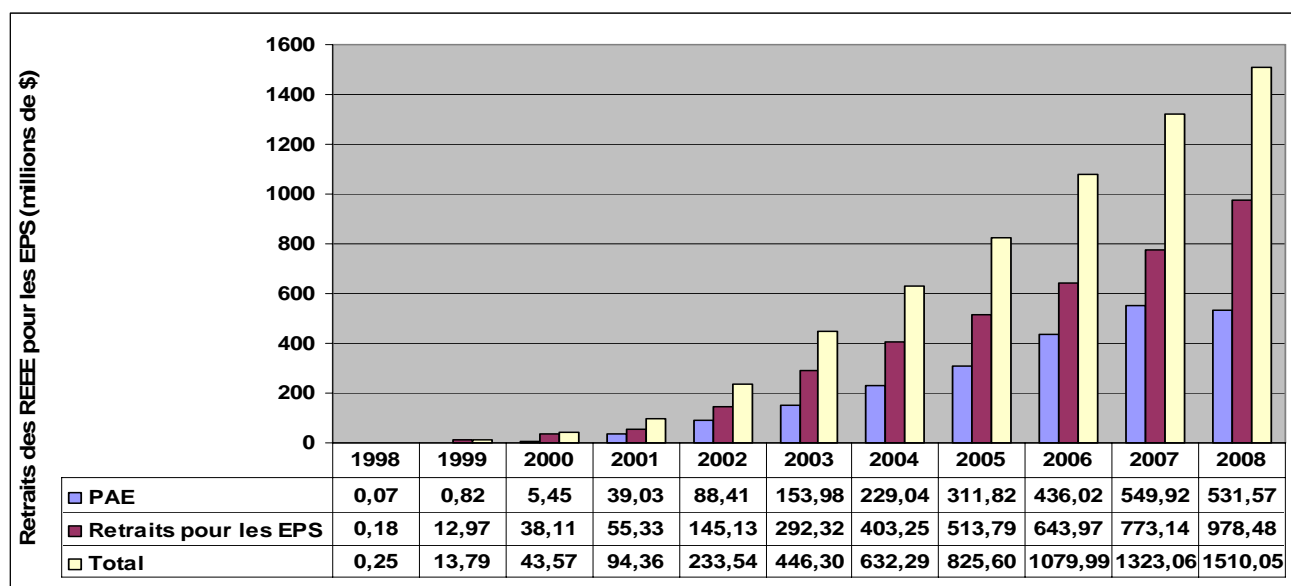
Genre de paiements	année	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PAE seulement (a)	Nombre d'étudiants	31 213	41 195	50 040	60 728	69 507	69 143
	Valeur totale (en millions de \$)	89,1	123,6	159,9	220,9	279,5	269,5
	Moyenne (en \$)	2 855	3 000	3 196	3 638	4 021	3 897
Retraits pour EPS seulement (b)	Nombre d'étudiants	25 447	30 878	35 660	38 090	43 327	55 039
	Valeur totale (en millions de \$)	130,5	157,3	186,1	217,9	267,3	368,9
	Moyenne en (\$)	5 130	5 094	5 217	5 721	6 170	6 702
PAE et retraits pour EPS (c)	Nombre d'étudiants	39 558	59 222	75 790	93 924	105 346	104 612
	Valeur totale (en millions de \$)	226,6	351,4	479,6	641,2	776,2	871,7
	Moyenne (en \$)	5 729	5 934	6 328	6 826	7 369	8 333
Total =(a)+(b)+(c)	Nombre d'étudiants	96 218	131 295	161 490	192 742	218 180	228 794
	Valeur totale (en millions de \$)	446,3	632,3	825,6	1 080,0	1 323,1	1 510,0
	Moyenne (en \$)	4 638	4 816	5 112	5 603	6 064	6 600

4.2 PAE et retraits pour les EPS par année

Le graphique 4.2 montre le montant de PAE, de retraits pour les EPS et le montant total des retraits des REEE pour les bénéficiaires poursuivant des EPS chaque année. Les PAE et les retraits pour les EPS ont augmenté de façon constante depuis 1998. La proportion de PAE par rapport aux retraits pour les EPS a toutefois augmenté de 35 % en 2003, à environ 40 % du taux à compter de 2008.

En 2008, le montant total de PAE payé a diminué d'environ 3,3 % en comparaison avec le montant payé en 2007. Le montant total des retraits pour les EPS a toutefois augmenté de 978 millions de dollars en 2008, soit une augmentation de 26,5 %. Cette conclusion reflète le fait qu'un plus grand nombre de familles ont dû puiser dans leurs propres contributions au REEE étant donné une diminution des intérêts accrus, causé par les effets du marché.

Graphique 4.2 PAE et retraits pour les EPS par année



4.3 Taux de retraits de fonds des REEE

Le tableau 4.3 montre que la plupart des bénéficiaires retirent des fonds des REEE entre l'âge de 18 et de 21 ans. En particulier, les bénéficiaires de 19 ans ont eu de façon constante le taux le plus élevé de retrait.

Tableau 4.3 Taux de retraits de fonds par année et par âge

Âge/année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
17	0,3	0,8	1,2	1,6	2,2	2,8	3,0	3,2	3,5	3,9	3,8
18		18,1	21,7	17,1	24,2	36,4	39,1	40,7	42,5	43,1	41,2
19			30,9	36,6	46,2	46,0	47,2	47,9	49,4	49,7	47,1
20				49,4	48,9	44,0	43,1	41,9	42,2	42,8	40,3
21					49,7	46,1	39,1	36,2	35,2	34,8	32,9
22						35,3	34,3	28,1	26,0	22,3	20,2
23							16,1	15,5	14,5	13,2	10,8
24								6,3	6,9	6,7	5,9
25									2,7	3,0	3,0

¹ Le taux de retraits des REEE est calculé comme suit, soit le nombre de bénéficiaires qui ont retiré des actifs (soit pour un PAE ou un retrait pour des EPS) des REEE afin de poursuivre des EPS divisé par le nombre total de bénéficiaires du même groupe d'âge.

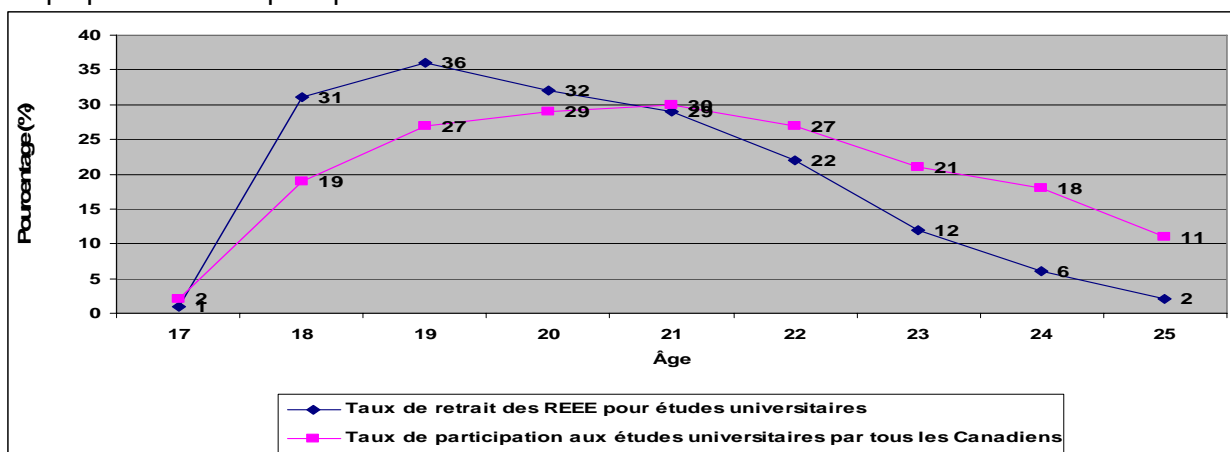
4.4 Taux de participation aux études postsecondaires - participation aux études universitaires

4.4.1 Taux de participation à l'université

La courbe bleue représente la distribution du taux de retrait des REEE en 2006 pour les étudiants entre 17 et 25 ans qui ont fréquenté l'université. La courbe rose représente le taux de participation à l'université de tous les Canadiens en 2005-2006, tel que reflété dans le rapport du Conseil canadien sur l'apprentissage de 2006.

À partir du graphique, il apparaît que les bénéficiaires de REEE âgés entre 18 et 21 ans ont un taux de participation à l'université plus élevé que celui de leur cohorte qui n'avait pas de REEE. Cependant, à partir de 21 ans cette tendance se résorbe.

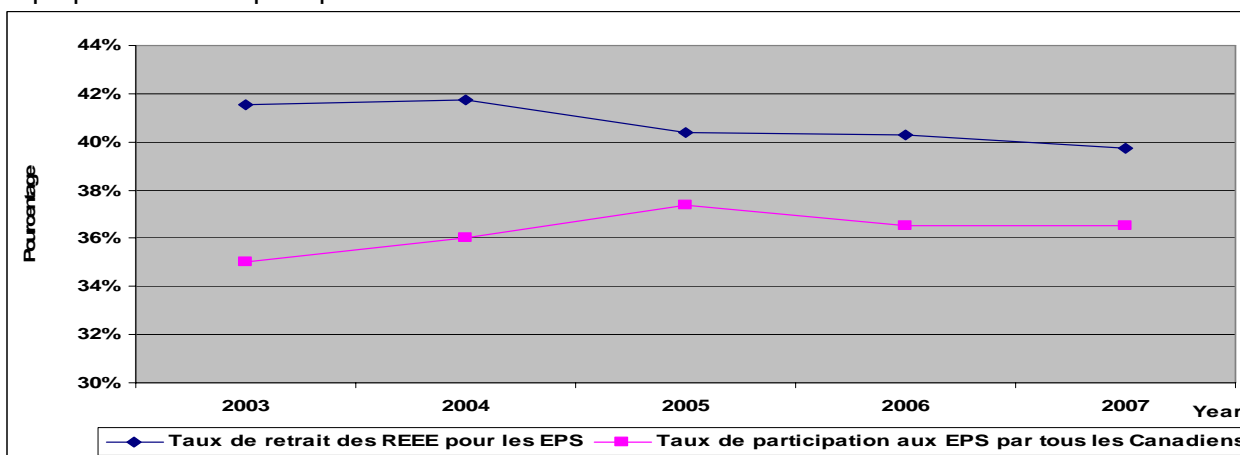
Graphique 4.4.1 Taux de participation à l'université



4.4.2 Taux de participation aux études postsecondaires

Dans ce graphique, la courbe bleue représente le pourcentage de bénéficiaires âgés entre 18 et 21 ans qui ont retiré des fonds de leur REEE afin de poursuivre des études postsecondaires. En comparaison, la courbe rose représente le taux¹ de participation de tous les Canadiens âgés entre 20 et 24 ans, ce qui suggère que les bénéficiaires de REEE sont plus susceptibles d'entreprendre des études postsecondaires.

Graphique 4.4.2 Taux de participation aux EPS



¹ La source de ces données provient d'un rapport publié en 2008 par le Conseil canadien sur l'apprentissage.

5. STATISTIQUES DE BASE SUR LA POPULATION

Tableau 5.1 : Nombre projeté d'enfants par groupe d'âge et par province ou territoire en 2008

Province ou territoire	Groupe d'âge				
	0-4	5-9	10-14	15-17	0-17
Terre-Neuve et Labrador	20 500	23 900	29 600	19 500	93 500
Île-du-Prince-Édouard	7 500	7 700	9 000	5 900	30 100
Nouvelle-Écosse	42 500	45 600	54 300	37 100	179 500
Nouveau-Brunswick	32 600	35 800	42 800	28 900	140 100
Québec	352 000	370 500	443 100	298 000	1 463 600
Ontario	660 000	705 700	818 300	527 100	2 711 100
Manitoba	68 600	68 700	77 900	50 500	265 700
Saskatchewan	61 700	60 600	69 300	46 000	237 600
Alberta	179 200	180 300	198 600	129 600	687 700
Colombie-Britannique	215 100	230 800	263 000	170 800	879 700
Territoire du Yukon	1 500	1 500	1 800	1 200	6 000
Territoires du Nord-Ouest	2 800	2 600	3 200	2 300	10 900
Nunavut	3 200	2 900	3 000	2 000	11 100
Canada	1 647 200	1 736 600	2 013 900	1 318 900	6 716 600

Source : Statistiques Canada, CANSIM, Catalogue no. 91-520. Estimation axée sur le recensement de 2001.

6. GLOSSAIRE DES TERMES

BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire d'un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) est habituellement un enfant, mais peut aussi être toute autre personne que le souscripteur du REEE désigne et qui recevra de l'argent du REEE pour financer des études après avoir terminé ses études secondaires. Le bénéficiaire recevra cet argent sous forme des paiements d'aide aux études. Dans ce cas, ils seront déboursés selon les modalités propres au REEE.

BON D'ÉTUDES CANADIEN (BEC)

Un Bon d'études canadien (BEC) est une subvention offerte par le gouvernement du Canada afin d'aider les familles à revenu modeste à commencer à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants dès leur jeune âge. Un BEC est versé par le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences du Canada (RHDC) et ce directement dans le REEE dont l'enfant est un bénéficiaire désigné. Le parent ou le tuteur de cet enfant doit être admissible au Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE).

EFFETS DU MARCHÉ SUR L'ACTIF DES REEE

Les effets du marché sur l'actif des REEE se définissent comme les variations de la valeur de l'actif des REEE qui ne sont pas imputables ni aux dépôts ni aux retraits de fonds dans les REEE mais plutôt dus aux rendements des actifs dans le marché financier.

ÉTUDES POSTSECONDAIRES (EPS)

Les études postsecondaires sont des programmes d'apprentissage admissibles au Régime enregistré d'épargne-études et offerts par les établissements d'enseignement désignés (p. ex., des universités, des CÉGEPs ou autres établissements reconnus) au Canada ou à l'étranger.

FLUX MONÉTAIRE NET DANS LES REEE

Le flux monétaire net dans les REEE est défini comme la différence entre les montants déposés dans le REEE (soit la somme des cotisations, de la SCEE, du BEC et de la subvention provinciale) et les montants retirés de REEE (soit la somme des PAE, des retraits pour les EPS et les remboursements de subventions).

FOURNISSEURS DE REEE

Les fournisseurs de REEE sont des organisations qui vendent des REEE au public. Ils gèrent tous les montants versés dans le régime et s'assurent également que les paiements provenant du REEE sont conformes aux modalités du régime ainsi qu'aux lois qui lui sont rattachées.

PAIEMENT D'AIDE AUX ÉTUDES (PAE)

Un paiement d'aide aux études (PAE) est l'argent provenant d'un REEE qui est versé à un bénéficiaire pour l'aider à poursuivre ses études postsecondaires. Un PAE est composé de la SCEE, du BEC et des revenus provenant des cotisations versées dans le REEE.

PROGRAMME CANADIEN POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (PCEE)

Le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) est l'organisation au sein du ministère des Ressources humaines et développement des compétences du Canada chargée de la gestion de la SCEE et le BEC afin d'inciter les Canadiens à commencer à épargner dès le bas âge de leurs enfants aux fins d'études postsecondaires (EPS) par le biais d'une souscription à un REEE.

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un arrangement d'épargne enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada entre une institution financière et un souscripteur. Il aide donc les Canadiennes et les Canadiens à économiser pour des études postsecondaires et se caractérise par l'accroissement des épargnes sans imposition jusqu'à ce que le bénéficiaire désigné du REEE s'inscrive à un programme d'études postsecondaires.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDC)

Ressources humaines et Développement des compétences Canada est le ministère du gouvernement du Canada qui a pour mission de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiennes et les Canadiens à faire des bons choix afin que leurs vies soient productives et gratifiantes, et d'améliorer leur qualité de vie.

RETRAIT DE COTISATIONS POUR LES EPS

Un retrait de cotisations pour les EPS est un remboursement des cotisations au souscripteur du REEE lorsqu'un bénéficiaire est inscrit à un établissement d'enseignement postsecondaire.

RETRAIT DU REEE

Un retrait du REEE est tout retrait effectué d'un REEE pour financer les EPS et comprend les PAE et les retraits pour les EPS.

SOUSCRIPTEUR

Un souscripteur est une personne qui ouvre un REEE et peut y verser des cotisations au nom d'un bénéficiaire désigné.

SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCEE)

Une Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) est une subvention offerte par le gouvernement du Canada afin d'inciter les parents, la famille et les amis à économiser pour les études postsecondaires d'un enfant. Les SCEE sont payées par RHDC, et ce, directement dans un REEE dont l'enfant est un bénéficiaire désigné.

TAUX DES RETRAITS D'UN REEE

Le taux de retraits d'un REEE est calculé en fonction du nombre de bénéficiaires qui ont retiré des montants de leurs REEE afin de financer les études postsecondaires, divisé par le nombre total de bénéficiaires du même groupe d'âge.